

(B)

INFORMATIONS

(1)

de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION
N° 56 Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057. 29 mai 1956

REPRODUCTION SOUHAITEE

PVG

92913

Les déplacements en chemin de fer de plus en plus confortables.

A partir de dimanche 3 juin prochain, tous les trains, tant internationaux qu'intérieurs, ne comporteront plus que deux classes de voitures qui seront dénommées 1ère et 2ème classes.

Dans la plupart des pays (sauf en France et en Italie où les réseaux ont procédé à un réajustement de leurs barèmes) les tarifs de la 1ère et de la 2ème classes nouvelles seront respectivement ceux de la 2ème et de la 3ème classes actuelles. Le tarif de la 1ère classe actuelle sera donc supprimé.

Les voitures du type international offriront 6 places en 1ère classe et 8 places en 2ème classe, par compartiment. Les sièges et dossiers de cette dernière classe seront capitonnés.

Moyennant le paiement d'un supplément perçu par la Compagnie Internationale des Wagons-Lits :

a) les billets de la classe supérieure (1ère classe) donneront accès aux voitures "Pullman", ainsi qu'aux trois catégories de places "wagons-lits" ci-après :

- le "single" (un lit par grande cabine)
- le "spécial" (un lit par petite cabine)
- le "double" (2 lits superposés par grande cabine);

b) les billets de la classe inférieure (2ème classe) donneront accès à la place "touriste" (3 lits superposés par cabine).

Par ailleurs, certains trains internationaux à destination de l'Europe Centrale comporteront des voitures-couchettes confortables de la classe inférieure (2ème classe) permettant aux voyageurs, pour un supplément modique de 100 fcs, de se reposer pendant les trajets de nuit.

En service intérieur, toutes les nouvelles voitures à construire de la classe inférieure (2^{me} classe), seront pourvues de dossiers et de sièges rembourrés.

Visite à l'auto-couchette express.

La Société Nationale des chemins de fer belges invite cordialement le public à venir voir le matériel exposé à la gare à voyageurs de Schaerbeek, du samedi 2 au dimanche 10 juin prochain, de 15 h. à 19 h et les dimanches matin de 10 h à 12 h. Entrée libre par l'avenue Montplaisir.

Les automobiles pourront pénétrer dans la gare.

Des démonstrations d'embarquement et de débarquement d'automobiles seront organisées et on pourra visiter les confortables voitures qui, dès le 30 juin prochain, emporteront les voyageurs sans fatigue vers leurs vacances bavaroises ou autrichiennes, tandis que leur auto voyagera en toute sécurité dans le même train qu'eux.

Étalement des voyages de vacances.

Maintenant que vient de débiter la période des nombreux voyages de vacances (à l'intérieur du pays et à l'étranger), il peut se produire de l'encombrement, malgré les efforts des administrations qui mettent en marche de nombreux trains supplémentaires.

Pour pallier cet encombrement, la SNCB conseille vivement aux voyageurs qui peuvent décider librement de la date de leur départ, de ne pas choisir les samedis, mais de préférer comme date de départ tout autre jour de la semaine où le trafic est moins dense.

Il en résultera pour eux et pour tous plus de confort, particulièrement à l'occasion de longs voyages à destination de l'étranger.

Livret-indicateur des horaires internationaux pour marchandises par wagons complets.

Le nouveau "Livret-indicateur international des marchandises" valable jusqu'au 1^{er} juin 1957, paraîtra très prochainement.

Ce livret, qui comporte environ 250 pages, est édité en collaboration avec la plupart des administrations de chemins

de fer européens. Il contient le recueil des horaires les plus favorables pour marchandises par wagons complets sur les lignes importantes des chemins de fer. Ces horaires sont adaptés aux besoins actuels du trafic; ils ont été améliorés dans plusieurs cas. Cette nouvelle édition comprend notamment 51 tableaux-horaires qui concernent le trafic de, vers et en transit par la Belgique.

Cet indicateur contient une carte coloriée des chemins de fer européens, format 85 x 100 cm indiquant notamment toutes les gares frontières ou d'échange.

La Société Nationale des Chemins de fer belges enverra cette publication, franco par la poste, contre versement préalable de la somme de 55 F^{rs} à son compte chèque postal n° 1010. Le talon du virement ou du bulletin de versement devra porter comme référence la mention "L.I.M."